



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

agrobiologie

Question écrite n° 80724

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory appelle l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les inquiétudes des producteurs en agriculture biologique concernant le passage de l'aide à la conversion à l'agriculture biologique sur le premier pilier de la PAC, qui pose notamment la question de l'engagement: pour sécuriser la conversion au bio, le montant des aides actuelles avait été calculé pour cinq ans pour compenser les baisses de revenus. Par conséquent, si cette durée devait se réduire, il serait également nécessaire d'en revoir les montants. Aussi, il lui demande de lui indiquer sa position et les mesures qu'il entend prendre en la matière.

Texte de la réponse

Le passage des soutiens à l'agriculture biologique du second pilier de la politique agricole commune (PAC) vers le premier pilier a été réalisé sur la base des dispositifs équivalents déjà mis en oeuvre dans le cadre du second pilier. En particulier, par souci de cohérence entre les différents dispositifs, les niveaux d'intervention ainsi que les catégories de culture sont la reprise des mesures déjà existantes du second pilier. Pour la conversion à l'agriculture biologique, les niveaux d'aide sont basés sur l'analyse de surcoûts moyens sur cinq ans entre cultures conventionnelles et cultures menées en agriculture biologique. Ces niveaux d'intervention ont fait d'ailleurs l'objet d'une notification à la Commission européenne et ne peuvent être modifiés. Les modalités précises de mise en oeuvre du dispositif de soutien à la conversion à l'agriculture biologique mises en place à compter de 2011 dans le cadre du premier pilier doivent cependant être encore définies.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80724

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 2010, page 6467

Réponse publiée le : 3 août 2010, page 8520